

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS637

présenté par

M. Mournet, M. Fait, M. Marion, M. Bordat, M. Causse, Mme Dupont, Mme Rilhac,
Mme Delpech, Mme Heydel Grillere, M. Sitzenstuhl, M. Izard, M. Marchive, Mme Hugues,
M. Belhaddad, M. Amiel, Mme Agresti-Roubache, Mme Riotton, M. Lamirault et M. Ardouin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.